

INFORMATION FALAISES DE PRESLES

Nous vous rappelons que les falaises de Presles ne sont pas interdites.

Des différends ont opposé certains propriétaires des accès à la falaise aux grimpeurs et les négociations suivent leur cours quant à l'utilisation des secteurs géographiques concernés.

Nous insistons donc sur les faits suivants :

- **L'escalade n'est pas interdite.**

Toutefois nous vous demandons de transmettre l'information suivante :

- **Respect du stationnement sur les zones autorisées**
 - **Pas de camping sauvage ni de feux**
 - **Pas de déchets abandonnés**
- **De préférence, éviter les secteurs depuis la voie d'Eliane jusqu'au Pilier du Souvenir ainsi que de multiplier les cordées dans une même voie de ce secteur.**

En tout état de cause, ne pas oublier que l'escalade se pratique sur des propriétés privées et que le savoir-vivre implique le respect des propriétaires.

La Mairie de Choranche